

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 9 Avril 2018

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	11	15

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture d'Ille et Vilaine  
Le : 04/06/2018

L'an 2018, le 9 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clayes s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Philippe SICOT Maire de Clayes.

### Présents :

M. SICOT Philippe, Maire, Mmes : BAZIN Patricia, GUEGUEN Laurence, ROBERT Chantale, ROULLEAU Nadine, MM : BARBÉ Raymond, FOUILLET Claude, JAUNET Yvan, MENEUX Loïc, MUSSETA Jean-Christophe, RENOUX Thierry

Excusés ayant donné procuration : MM : LE GARREC Ronan à M. MUSSETA Jean-Christophe, MACRI Fabrice à M. FOUILLET Claude

Excusée : Mme KAKPEGAN Irma

Absent : M. BOURNAT Célestin

M. BARBÉ Raymond a été élu secrétaire de séance

### **DEL 081-18-011 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Le compte administratif 2017 du budget principal a fait ressortir un résultat d'exploitation (solde de fonctionnement plus résultat antérieur de fonctionnement) de : + 77 552,80 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote l'inscription en :

en R.F. - 002 - Résultat de fonctionnement reporté	+ 27 552,80 €
en R.I. - 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 50 000,00 €
en R.I. - 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	+ 2 242,15 €

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

### **DEL 081-18-012 : BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 du budget principal qui se décompose comme suit :

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 536 396,04 €
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 536 396,04 €
  
- DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 198 120,57 €
- RECETTES D'INVESTISSEMENT : 198 120,57 €

Après examen, le conseil municipal adopte le budget principal

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

## **DEL 081-18-013 : ARBITRAGE VERS TAUX FIXE DU CONTRAT DE PRÊT N°MON229865EUR001**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a demandé l'arbitrage vers taux fixe à la date du 01/06/2018 du prêt n°001, en exécution du contrat de prêt n°MON229865EUR.

Il présente le détail de l'offre de la SFIL (Etablissement gestionnaire de la Caisse Française de Financement Local) :

### **Caractéristiques du prêt n°MON229865EUR001 :**

Prêteur : CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

Emprunteur : COMMUNE DE CLAYES

Score Gissler: 1A

Date d'effet de l'arbitrage vers taux fixe : 01/06/2018

Capital restant dû à la date d'effet de l'arbitrage vers taux fixe : 209 036,15 EUR

### **Caractéristiques et conditions financières de la tranche à taux fixe :**

Montant : 209 036,15 EUR

Durée d'amortissement : 68 échéances d'amortissement, soit jusqu'au 01/06/2035

Durée d'application du taux d'intérêt : 68 échéances d'intérêts, soit jusqu'au 01/06/2035

Périodicité des échéances d'amortissement et d'intérêts : trimestrielle

Mode d'amortissement : personnalisé

Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 1,67 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Remboursement anticipé : se référer aux dispositions contractuelles relatives au remboursement anticipé d'une tranche à taux fixe

Taux effectif global : 1,67 % l'an

soit un taux de période : 0,418 %, pour une durée de période de 3 mois

Après délibération, le conseil municipal :

- ♦ autorise Monsieur le Maire à signer la proposition établie par la Caisse Française de Financement Local.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

## **DEL 081-18-014 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES FRANCAS D'ILLE-ET-VILAINE POUR L'ORGANISATION DU CENTRE DE LOISIRS / AVENANT 2018**

Par délibération n°081-14-045 en date du 25 août 2014, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec les Francas d'Ille-et-Vilaine pour la mise en place du centre de loisirs sur la commune.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avenant à la convention initiale des Francas d'Ille-et-Vilaine pour l'organisation du Centre de Loisirs pour l'année 2018 avec une participation financière de la commune de 22 691 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ♦ accepte le budget 2018 avec une participation de 22 691 €
- ♦ autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Fin de séance 22:38**